



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Résumé

Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes contient les résolutions et les décisions adoptées lors des sessions ordinaires des commissions régionales au cours du premier semestre de 2008 : la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa soixante-quatrième session à Bangkok du 24 au 30 avril 2008; la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine ont tenu la première session des Réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie de l'Union africaine, à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2008; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a tenu sa vingt-cinquième session à Sanaa du 26 au 29 mai 2008. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tiendra sa trente-deuxième session à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008, et toutes les résolutions et décisions issues de la session auxquelles le Conseil devra donner suite ou qui seront portées à son attention figureront dans l'additif suivant (E/2008/15/Add.2).

* E/2008/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la part du Conseil	1–2	3
A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	3
Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission		3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	2	12
Admission du Soudan en tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		12
II. Questions portées à l'attention du Conseil	3–83	12
A. Commission économique pour l'Afrique	3–53	12
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	54–65	24
C. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	66–83	29

I. Questions appelant une décision de la part du Conseil

A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. À sa soixante-quatrième session, tenue à Bangkok du 24 au 30 avril 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approuvé le projet de résolution suivant, pour adoption par le Conseil.

Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission

Le Conseil économique et social,

Notant que, à sa soixante-quatrième session, tenue à Bangkok du 24 au 30 avril 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté la résolution sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission,

1. *Approuve* la résolution sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dont le texte est reproduit à l'annexe I de la présente résolution;

2. *Approuve également* les annexes à la résolution sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, sur les questions examinées par les comités subsidiaires de la Commission et sur le mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, dont le texte est reproduit aux annexes II, III et IV de la présente résolution.

Annexe I Résolution 64/1 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant ses résolutions 143 (XXX) du 5 avril 1974, 210 (XXXVI) du 29 mars 1980, 262 (XLIII) du 30 avril 1987, 47/3 du 10 avril 1991, 48/2 du 23 avril 1992, 51/3 du 1^{er} mai 1995, 52/1 du 24 avril 1996 et 53/1 du 30 avril 1997, relatives à l'appareil de conférence de la Commission,

Rappelant également sa résolution 58/1 du 22 mai 2002, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et en particulier le paragraphe 7 qui prescrit d'examiner l'appareil de conférence à sa soixante-troisième session,

Rappelant en outre sa résolution 61/1 du 18 mai 2005 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission,

Rappelant sa résolution 63/3 du 23 mai 2007, relative à l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, et en particulier le paragraphe 1,

dans lequel elle a décidé de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de son appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire,

Rappelant également la résolution 61/266 de l'Assemblée générale en date du 16 mai 2007 sur le multilinguisme, en particulier les paragraphes 4, 7, 9 et 11 tels qu'ils s'appliquent à la CESAP,

Notant le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Notant aussi qu'il importe que la CESAP continue à coopérer avec les institutions sous-régionales et qu'il faut créer des synergies et former des partenariats efficaces,

Prenant note du rapport sur l'évaluation externe de la CESAP : principales conclusions et mesures proposées¹, ainsi que du rapport d'inspection du Bureau des services de contrôle interne relatif à la gestion axée sur les résultats telle qu'appliquée à la CESAP²,

Prenant note également des évaluations et des recommandations des membres et membres associés concernant les résultats de ses sessions et de celles de ses organes subsidiaires dans le cadre de l'appareil de conférence,

Ayant examiné le rapport sur l'application de ses résolutions 58/1, 61/1 et 63/3³,

Saluant les initiatives qu'a prises la Secrétaire exécutive pour contribuer à des consultations efficaces entre membres et membres associés sur un examen complet et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission,

Soulignant qu'un appareil de conférence efficace requiert un système d'évaluation renforcé, une plus grande transparence et une meilleure communication avec les États membres,

1. *Décide*, avec effet immédiat, de réviser son appareil de conférence conformément à la structure exposée à l'annexe I de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de tenir compte de la révision de l'appareil intergouvernemental subsidiaire de la Commission dans le programme de travail et le cadre stratégique futurs de la CESAP;

3. *Demande également* à la Secrétaire exécutive de réorganiser, eu égard à l'objectif consistant à maximiser l'impact de l'Organisation des Nations Unies sur le développement économique et social de la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat de façon à le rendre mieux à même de servir l'appareil subsidiaire de la Commission;

4. *Demande en outre* à la Secrétaire exécutive de soumettre dans les six prochains mois aux membres et membres associés un état préliminaire des

¹ E/ESCAP/63/19.

² E/ESCAP/64/30.

³ E/ESCAP/64/19.

incidences, sur l'organigramme et les effectifs, de la révision de l'appareil de conférence subsidiaire de la Commission;

5. *Félicite* le secrétariat d'avoir appliqué les résolutions de l'Assemblée générale concernant les langues, aussi bien les langues officielles que les langues de travail de la Commission, et demande instamment à la Secrétaire exécutive de continuer de suivre de près la stricte application de la résolution 61/266 de l'Assemblée générale, telle qu'elle s'applique à la CESAP;

6. *Demande* à la Secrétaire exécutive de procéder à un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence de la Commission et de son lien avec les priorités du programme;

7. *Demande également* à la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-septième session de l'application de la présente résolution, en mettant particulièrement l'accent sur la question de savoir si l'appareil de conférence a bien rempli sa fonction consistant à améliorer l'efficacité et à attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés, comme base d'un examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence à mener durant la soixante-septième session;

8. *Décide* d'effectuer à sa soixante-neuvième session un examen de l'appareil de conférence de la Commission et de son appareil subsidiaire en tenant compte des résultats de l'examen à mi-parcours visé au paragraphe 7 ci-dessus, et prie la Secrétaire exécutive de lui soumettre à sa soixante-neuvième session un rapport analysant le fonctionnement de l'appareil de conférence pour en faciliter l'examen.

Annexe II

Appareil de conférence de la Commission

I. La Commission

1. La Commission tient une session par an comportant un segment hauts responsables suivi d'un segment ministériel d'une durée maximale de sept jours de travail afin de discuter et statuer sur d'importantes questions relatives au développement économique et social inclusif et durable dans la région, se prononcer sur les recommandations de ses organes subsidiaires et de la Secrétaire exécutive, examiner et entériner le projet de cadre stratégique et de programme de travail et prendre toutes autres décisions voulues conformément à son mandat.

2. L'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique tiennent chacun une session d'un jour au maximum, une année sur deux en alternance, pendant le segment hauts responsables et sont dotés du même statut que celui des comités pléniers.

3. Le Groupe de travail informel des projets de résolution du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, convoqué avant la session de la Commission, sera

reconstitué en tant que Groupe de travail des projets de résolution, pendant le segment hauts responsables avec le même statut que les comités pléniers.

4. Le nombre de séances des comités pléniers et des organes dotés du même statut que celui des comités pléniers ayant lieu simultanément pendant le segment hauts responsables de la session annuelle ne dépassera pas trois.

5. Sans préjudice de l'article 31 du règlement intérieur de la Commission, les membres de la Commission souhaitant présenter un projet de résolution sont vivement encouragés à le soumettre à la Secrétaire exécutive au moins un mois avant le début de la session de la Commission afin de laisser aux membres et membres associés suffisamment de temps pour l'examiner.

II. Appareil de conférence subsidiaire

6. L'appareil de conférence subsidiaire de la Commission comprend les huit comités suivants :

- a) Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif;
- b) Comité du commerce et de l'investissement;
- c) Comité des transports;
- d) Comité de l'environnement et du développement;
- e) Comité des technologies de l'information et de la communication;
- f) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
- g) Comité du développement social;
- h) Comité de statistique.

7. Les huit comités se réunissent tous les deux ans, soit quatre chaque année, pour une session de cinq jours au maximum.

8. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités :

- a) Examinent et analysent les tendances régionales;
- b) Déterminent les priorités et les problèmes émergents et délibèrent sur les approches régionales, en tenant compte des aspects sous-régionaux;
- c) Encouragent le dialogue régional, y compris les synergies sous-régionales et l'échange de données d'expérience sur les politiques et programmes;
- d) Examinent des positions régionales communes en tant que contribution aux processus mondiaux et encouragent le suivi régional de leurs résultats;
- e) Proposent à la Commission des questions pouvant faire l'objet de résolutions;
- f) Suivent l'application des résolutions de la Commission;

g) Encouragent l'adoption d'une approche concertée de l'examen des problèmes de développement des pays de la région, le cas échéant, entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales aux niveaux régional et sous-régional.

9. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les comités donnent en outre au secrétariat et à ses institutions régionales des directives pour l'examen du cadre stratégique et du programme de travail proposés.

10. Les questions suivantes feront partie du travail de tous les comités :

a) Réalisation des objectifs pertinents de développement convenus sur le plan international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Réduction de la pauvreté et développement durable;

c) Égalité des sexes;

d) Besoins prioritaires des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

11. On trouvera à l'annexe II de la présente résolution la liste des questions qui seront examinées par chacun des huit comités dans l'accomplissement des fonctions énumérées ci-dessus.

III. Conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales spéciales

12. Sous réserve de l'accord de la Commission, des conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales spéciales peuvent être organisées sur des questions spécifiques et des questions intersectorielles.

13. Le nombre de ces conférences ministérielles et autres réunions intergouvernementales sera limité à six par année civile, pour une durée totale ne dépassant pas 20 jours.

14. Les années où est organisée une conférence ministérielle ou une réunion intergouvernementale sur des questions relevant normalement d'un comité, celui-ci n'a pas lieu de se réunir.

IV. Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

15. Les fonctions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission correspondent au mandat figurant à l'annexe III de la présente résolution. Le Comité consultatif conseille la Secrétaire exécutive sur l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission et de ses comités subsidiaires en tenant compte de la nécessité d'assurer, conformément au paragraphe 5 du

mandat du Comité consultatif, un programme bien ciblé, axé sur les résultats et inspiré des priorités de développement des États membres.

16. Le Comité consultatif peut, au besoin, créer ses propres groupes de travail pour l'examen de questions précises.

17. Le nombre de réunions officielles du Comité consultatif ne dépasse pas 12 par année civile. Toute réunion formelle ou informelle supplémentaire requiert l'accord du Comité consultatif et de la Secrétaire exécutive, et le secrétariat n'établit pas alors de documentation sauf si le Comité consultatif en fait, à titre exceptionnel, la demande.

18. S'il est nécessaire de recueillir les vues des entités du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales sur des questions relevant du Comité consultatif, ses membres peuvent, s'il y a consensus entre eux à ce propos, demander au secrétariat d'inviter le représentant d'une entité des Nations Unies ou d'une autre organisation intergouvernementale à assister à une session ultérieure du Comité consultatif.

V. Institutions régionales opérant sous les auspices de la Commission

19. Les institutions dont le nom suit, qui opèrent sous les auspices de la Commission, continueront à fonctionner de la manière prévue dans leurs statuts et mandats respectifs :

- a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
- b) Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique;
- c) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;
- d) Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique;
- e) Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.

VI. Dispositions générales

A. Règlement intérieur

20. Sauf si la Commission en dispose autrement, le règlement intérieur de la Commission et notamment les règles régissant la prise de décisions s'appliquent, *mutatis mutandis*, à ses comités.

B. Session informelle

21. Une session informelle des chefs de délégation peut être organisée pendant le segment ministériel de la session de la Commission, mais ne doit pas être institutionnalisée. Son ordre du jour est décidé par consensus et son ordre du jour annoté est soumis aux membres au moins 30 jours avant

l'ouverture de la session pour en assurer l'efficacité. L'interprétation simultanée des débats de la réunion est assurée.

Annexe III

Questions examinées par les comités subsidiaires de la Commission

1. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif :

- Expérience et pratique de la formulation et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté et à réaliser le développement durable et inclusif;
- Politiques et orientations en matière de développement économique régional, notamment dans le domaine du financement du développement;
- Stratégies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, avec une attention particulière pour la réduction de la pauvreté;
- Croissance économique favorable aux pauvres pour augmenter le revenu et promouvoir l'emploi des pauvres;
- Progrès réalisés vers le reclassement des pays les moins avancés, par la mobilisation des efforts régionaux visant à réduire la pauvreté et à résoudre d'autres problèmes des pays ayant des besoins particuliers⁴;
- Orientations et programmes, notamment ceux ayant une dimension sexospécifique, pour réduire la pauvreté rurale par le développement durable des cultures secondaires;

2. Comité du commerce et de l'investissement :

- Mécanismes de coopération régionale et accords relatifs au commerce, à l'investissement et aux finances, notamment l'Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique;
- Orientations pour le commerce et l'investissement, le développement de l'entreprise et les finances;
- Orientations et stratégies pour une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté rurale par le transfert des agrotechnologies et le développement des agro-entreprises;
- Transfert de technologie pour répondre aux problèmes de développement de la région;

3. Comité des transports :

- Orientations et programmes en matière de transport, notamment ceux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement;

⁴ Le rapport de ce comité sera soumis aux organes spéciaux des pays les moins avancés et en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique.

- Route d'Asie, Chemin de fer transasiatique et autres initiatives soutenues par la CESAP visant à planifier les liaisons intermodales internationales;
 - Mesures visant à améliorer la sécurité routière et l'efficacité des opérations et de la logistique des transports;
 - Appui à l'adhésion aux accords internationaux relatifs aux transports et à leur application;
4. Comité de l'environnement et du développement :
- Intégration de la durabilité environnementale dans la politique de développement;
 - Politiques et stratégies de gestion et d'utilisation durables des ressources en eau;
 - Coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et une utilisation viable des ressources énergétiques;
5. Comité des technologies de l'information et de la communication :
- Intégration des questions relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans les politiques, plans et programmes de développement;
 - Transfert et application des TIC aux niveaux régional et sous-régional;
 - Développement des capacités humaines et institutionnelles dans l'utilisation des TIC;
 - Applications des TIC pour la réduction des risques de catastrophe;
6. Comité de la réduction des risques de catastrophe :
- Orientations et stratégies pour la prévention des risques de catastrophe multiples et l'atténuation des effets;
 - Mécanismes de coopération régionale pour la gestion des risques de catastrophe, y compris au moyen des techniques spatiales et d'autres systèmes d'appui technique;
 - Évaluation des risques complexes, préparation aux catastrophes et alerte et intervention rapides en cas de catastrophe;
7. Comité du développement social :
- Application des engagements internationalement convenus, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, concernant le développement social, la population, le vieillissement, le handicap, la jeunesse et les groupes défavorisés, l'égalité des sexes et la santé publique;
 - Orientations, stratégies et bonnes pratiques de politique et de protection sociales;
 - Politiques sociales et financement pour une société inclusive;

8. Comité de statistique :
- Suivi des principales tendances socioéconomiques et environnementales dans la région de la CESAP et, en particulier, des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
 - Définition des besoins de données pour l'analyse économique, sociale et environnementale conformément aux normes et aux bonnes pratiques convenues sur le plan international;
 - Renforcement des capacités des bureaux de statistique nationaux dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour produire, diffuser et analyser les données conformément aux normes et bonnes pratiques convenues sur le plan international.

Annexe IV

Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission remplit les fonctions suivantes :

- a) Maintenir une coopération et une consultation étroites entre les membres et le secrétariat de la Commission;
- b) Conseiller et aider le Secrétaire exécutif dans l'élaboration de propositions de cadre stratégique et de programme de travail conformément aux directives données par la Commission;
- c) Recevoir régulièrement des informations sur le fonctionnement administratif et financier de la CESAP, et aider et conseiller le Secrétaire exécutif dans le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de travail de la Commission;
- d) Examiner le projet de calendrier des réunions avant sa présentation à la Commission, à sa session annuelle;
- e) Conseiller le Secrétaire exécutif sur le projet d'ordre du jour des sessions de la Commission et des comités subsidiaires, compte tenu de la nécessité de faire en sorte que l'ordre du jour soit axé sur les résultats et bien cadré, conformément aux priorités des États membres en matière de développement et au chapitre II du règlement intérieur de la Commission;
- f) Conseiller le Secrétaire exécutif quant aux problèmes économiques et sociaux émergents et autres questions pertinentes à faire figurer à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission;
- g) Aider le secrétariat à formuler l'ordre du jour provisoire annoté de chaque session de la Commission avant d'en établir le texte définitif;
- h) Accomplir toutes autres tâches que lui confie la Commission.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

2. À sa vingt-cinquième session, tenue à Sanaa du 26 au 29 mai 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a approuvé le projet de résolution suivant, pour adoption par le Conseil.

Projet de résolution I

Admission du Soudan en tant que membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Le Conseil économique et social,

Tenant compte du paragraphe 2 de sa résolution 1818 (LV) en date du 9 août 1973 relatif au mandat de la Commission qui dispose que la Commission* se composera des États Membres de l'Organisation des Nations Unies situés en Asie occidentale qui ont recours à l'heure actuelle aux services du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth et que le Conseil se prononcera sur les demandes d'admission sur recommandation de la Commission,

Rappelant que le mandat et le règlement intérieur de la Commission ne précisent pas la situation géographique des pays qui pourraient devenir membres et n'interdit pas à un membre d'une commission régionale d'être simultanément membre d'autres commissions régionales,

Rappelant également que les autres commissions régionales comprennent des pays membres qui ne se situent pas dans les régions qu'elles servent,

1. *Accueille favorablement* la demande présentée par le Soudan pour devenir membre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale;

2. *Approuve* l'admission du Soudan en tant que membre de la Commission.

II. Questions portées à l'attention du Conseil

A. Commission économique pour l'Afrique

3. À la première session des Réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba, la Commission a approuvé une déclaration ministérielle, une déclaration prononcée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la CEA et plusieurs résolutions, qui sont portées ci-après à l'attention du Conseil.

* La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale se compose des 13 membres ci-après : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne et Yémen.

Résumé de la déclaration ministérielle prononcée à Addis-Abeba le 3 avril 2008

4. Les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont félicité la République fédérale démocratique d'Éthiopie qui a célébré un nouveau millénaire en 2000, composante de l'héritage africain, reconnue aux termes de la résolution 61/270 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Déclaration que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adoptée à ce sujet en janvier 2007. Ils ont félicité également la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire et salué son attachement et sa contribution au développement économique et social de l'Afrique.

5. Ils ont rappelé la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 et les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, tenue en 2002; du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; du Sommet mondial de 2005; du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement de 2005; de la deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de leur Déclaration à la clôture de la quarantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui constituent d'importants indicateurs des efforts qu'ils doivent déployer. Ils ont renouvelé leur engagement en faveur des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constituent le cadre commun pour le développement et le partenariat mondial.

6. Rappelant le thème de la réunion annuelle conjointe « Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI^e siècle », ils ont noté avec satisfaction que la croissance récente de l'Afrique était encourageante, bien qu'elle ait eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Il était donc nécessaire de mettre en œuvre des stratégies visant à atteindre une croissance soutenue, partagée et généralisée afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de relever effectivement les défis du XXI^e siècle.

Croissance et emploi

7. Les ministres ont réitéré leur engagement à mettre explicitement la création d'emplois au cœur de leurs politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, en vue d'assurer une croissance durable et de réduire la pauvreté. Ils ont reconnu que les connaissances scientifiques étaient un facteur essentiel pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et pour la compétitivité de leurs économies au XXI^e siècle et dit qu'ils s'efforceraient, en étroite collaboration avec les ministres des autres départements, de mobiliser des ressources suffisantes pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et diffuser le savoir, la science et la technologie, afin de créer et renforcer des compétences et des capacités tout en faisant fond sur les capacités existantes. Ils ont reconnu également le rôle important du secteur privé à cet égard.

8. Les ministres ont reconnu l'importance d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles pour la croissance et le développement en Afrique, dit qu'ils

encourageraient l'adoption de principes de bonne gouvernance dans les activités extractives et approuvé en vue de leur adoption et de leur application les recommandations de l'examen des ressources minières effectué par la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de la dernière réunion de la Grande Table organisée conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement en février 2007, notamment l'intégration de la gestion des ressources naturelles au programme du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

9. Ils ont souligné l'importance des statistiques pour les politiques favorisant la croissance et l'emploi; salué les initiatives que la Commission de l'Union africaine a prises en vue d'élaborer une charte africaine de la statistique et se sont félicités des efforts que déployaient la majorité de leurs pays pour participer à la série de recensements de la population de 2010. Ils se sont engagés à collaborer avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement sur tous les plans notamment en ce qui concernait la fourniture régulière et en temps voulu de données nationales pour harmoniser et promouvoir la statistique et le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

10. Conscients des contraintes que la faiblesse des infrastructures fait peser sur la croissance et l'emploi, ils ont rappelé les décisions prises par la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement tenue à Accra en 2007 sur le thème de l'énergie et de l'infrastructure et se sont engagés à accroître les investissements dans l'infrastructure, y compris les multiples modes de transport, pour favoriser une croissance rapide et la création d'emplois.

11. Reconnaissant la très grande interdépendance des pays et conscients que les événements qui interviennent dans d'autres parties du monde peuvent présenter des possibilités autant que des défis en ce qui concerne la croissance et l'emploi dans leur région, les ministres ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une étude sur les répercussions en Afrique d'un ralentissement éventuel de l'économie américaine et de la crise mondiale des crédits hypothécaires à haut risque, et d'en présenter les conclusions à la prochaine Conférence.

12. Saluant les nouvelles possibilités d'accélération de la croissance et de création d'emplois découlant du développement rapide de la coopération Sud-Sud et accueillant avec satisfaction les enseignements en matière d'orientation et de manœuvre budgétaire tirés des succès d'un certain nombre de pays du Sud, les ministres se sont engagés à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud.

Hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires

13. Les ministres ont estimé nécessaire que les pays recherchent d'autres sources d'énergie, compte tenu du caractère non renouvelable des ressources gazeuses et pétrolières, et rappelé la décision de leurs chefs d'État et de gouvernement d'envisager la création d'un fonds pétrolier africain pour fournir une assistance aux pays importateurs de pétrole à faible revenu.

14. La récente flambée des prix internationaux des produits alimentaires, qui pourrait être une évolution structurelle dont les répercussions s'inscriraient dans le long terme, constitue une menace grave pour la croissance, la paix et la sécurité en

Afrique. En même temps, les ministres ont noté que la hausse des prix des produits alimentaires présentait des opportunités d'accroissement de la production alimentaire dans certains de leurs pays. Ils ont dit qu'ils envisageraient les politiques et mesures appropriées pour atténuer les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires sur le niveau de vie, en particulier des groupes vulnérables, tout en exploitant les possibilités d'accroissement de la production alimentaire présentées par ce phénomène.

15. Face à la hausse des cours du pétrole, les ministres ont exhorté la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à achever dès que possible l'étude de faisabilité du fonds pétrolier africain et demandé en outre aux institutions continentales comme la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de fournir à leurs pays des plates-formes et réseaux d'échanges d'expériences concernant la gestion des ressources naturelles.

16. Pour faire face à la récente flambée des prix des denrées alimentaires, les ministres se sont engagés à prendre des mesures vigoureuses pour mettre en œuvre tous les volets du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, dans le but de parvenir à la transformation structurelle du secteur agricole et de promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale.

Gouvernance et édification d'États compétents

17. Les ministres ont félicité le Président de la République-Unie de Tanzanie et Président de l'Union africaine, Jakaya Mrisho Kikwete, de leur avoir présenté un exposé très inspiré sur la nécessité pour les États africains d'instaurer la bonne gouvernance et un État compétent s'ils veulent relever avec efficacité les défis en matière de développement économique et social durable.

18. Conscients des progrès qui ont été faits au cours de ces dernières années en matière de bonne gouvernance sur le continent, les ministres ont pris note avec satisfaction de l'attachement des dirigeants africains à la bonne gouvernance, comme en témoigne le nombre de plus en plus important de pays qui adhèrent au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et dit qu'ils étudieraient les moyens d'allouer des ressources suffisantes pour appuyer le Mécanisme d'évaluation, notamment en finançant le plan d'action national qui en découle et son intégration aux processus budgétaires et aux cadres d'action à moyen terme.

19. Reconnaissant le rôle de la décentralisation dans la promotion de la bonne gouvernance et de la croissance économique et conscients des défis que la décentralisation des structures administratives pose en matière de renforcement des capacités, les ministres ont signalé qu'ils prendraient des mesures, notamment le renforcement de la gestion financière dans les structures décentralisées du secteur public, tendant à réduire au maximum les risques que la décentralisation peut faire peser sur la bonne gouvernance et la croissance.

Démarginalisation des pauvres par le droit

20. Les ministres ont félicité l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, de son exposé sur la démarginalisation des pauvres par le droit et pris note des recommandations de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit; reconnaissant que l'objectif visé était essentiel au

développement économique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ils attendaient avec intérêt le rapport final de la Commission qui devrait être présenté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Objectifs du Millénaire pour le développement

21. Se félicitant des progrès jusqu'ici accomplis par certains pays vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les ministres ont reconnu que de nombreux pays avaient mis en place des plans de développement national et des stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement mais noté avec préoccupation que la majorité de leurs pays n'étaient pas en voie de réaliser les objectifs à la date fixée. Ils se sont engagés à accélérer la mise en œuvre des plans nationaux de développement et stratégies de lutte contre la pauvreté, à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à mobiliser des ressources additionnelles afin d'accroître les investissements du secteur public de manière à réaliser les objectifs en temps voulu.

22. Les ministres ont félicité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir mis en place le Groupe de pilotage et le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et salué la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement à leur Conférence de janvier 2008 d'entériner cette initiative et de l'appuyer. Ils ont salué également les décisions prises par le Secrétaire général de convoquer une réunion de haut niveau sur les objectifs, parallèlement à la Réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en septembre 2008, pour mobiliser un appui supplémentaire en faveur de la réalisation des objectifs en Afrique et pour promouvoir le développement général du continent et se sont engagés à prendre une part active à ces deux manifestations.

23. Les ministres ont salué et approuvé la nouvelle initiative de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre États Membres dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social; ils ont salué et approuvé également les efforts fournis par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le rôle que joue la coopération internationale pour le développement par l'intermédiaire du Forum pour la coopération en matière de développement nouvellement mis en place au sein du Conseil économique et social. Ils se sont engagés à tirer pleinement parti des possibilités qu'offraient ces deux initiatives et ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer l'organisation des examens ministériels annuels au niveau régional et la participation active des États Membres à ces examens tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Financement à long terme de la santé publique

24. Se félicitant de voir que le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui avaient accès au traitement a augmenté, passant de 100 000 en 2003 à 1,3 million en 2006, les ministres ont noté avec préoccupation qu'il était nécessaire de faire face aux besoins financiers à long terme que causaient cette pandémie ainsi que d'autres maladies comme la tuberculose et le paludisme. Ils se sont engagés, de concert avec les collègues qui interviennent dans ce secteur, à étudier les moyens d'élargir

l'accès au traitement et d'intensifier les efforts visant à juguler la propagation de l'épidémie, d'autres maladies infectieuses et du paludisme.

Financement du développement

25. Notant que la prochaine conférence internationale d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement⁵ se tiendra à Doha en novembre 2008, les ministres ont reconnu l'importance de cet examen en ce qui concerne les efforts qu'ils déploient pour mobiliser des ressources additionnelles afin d'accroître les investissements des secteurs public et privé et d'accélérer les progrès accomplis pour réaliser les objectifs de croissance et de développement. Ils ont souligné qu'il était indispensable pour la région de préparer activement le prochain examen et pris l'engagement de le faire.

Mobilisation des ressources financières intérieures

26. Reconnaissant qu'il était indispensable de mobiliser des ressources financières au niveau national pour assurer une croissance et un développement durables, les ministres se sont engagés à accroître les efforts visant à mobiliser l'épargne intérieure, renforcer les systèmes financiers, juguler la fuite des capitaux, promouvoir une bourse panafricaine des valeurs et réduire les coûts de transaction sur les envois de fonds. Ils se sont engagés également à déterminer les mesures à prendre pour garantir que les ressources nationales soient drainées vers des investissements productifs.

Promotion du commerce international

27. Soulignant qu'il était essentiel de renforcer les capacités dans le domaine du commerce pour que l'Afrique tire mieux parti des possibilités qui s'offrent dans le système commercial multilatéral, les ministres ont dit qu'ils avaient examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative « Aide pour le commerce » et se sont dits préoccupés par la lenteur de ces progrès. Ils se sont engagés à prendre des mesures pour profiter pleinement de cette Initiative.

Renforcement de la coopération financière et technique internationale

28. Les ministres se sont félicités de l'augmentation des flux d'aide publique au développement alloués par les partenaires de développement traditionnels et nouveaux mais ont relevé, toutefois, que l'accroissement récent de l'aide publique au développement était dû à l'allègement de la dette et à l'aide humanitaire et ne représentait donc pas des ressources supplémentaires aux fins du financement du développement. Ils ont exhorté les partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris en 2005 dans la Déclaration de Paris tendant à améliorer l'efficacité de l'aide et demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider leurs pays à préparer la prochaine conférence internationale d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Dettes extérieures

29. Reconnaissant que l'allégement de la dette a un impact positif sur le poids de la dette des pays africains, les ministres continuaient d'être préoccupés par le fait que les niveaux d'endettement demeuraient trop élevés et ne cessaient d'amoindrir la capacité de leur continent de financer son programme de développement. Ils ont pris note des difficultés rencontrées par les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour honorer les obligations qu'ils avaient contractées au titre de la dette et mobiliser des ressources en vue de financer leurs programmes de développement et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et lancé un appel pour que les critères d'éligibilité au bénéfice de l'allégement de la dette soient appliqués avec plus de souplesse. Préoccupés par le long délai entre le point de décision et le point d'achèvement, au titre de l'Initiative PPTE, ils ont demandé à leurs créanciers d'assouplir les conditions requises pour bénéficier d'un allégement de la dette afin de réduire ce délai.

30. Pour de nombreux pays africains, l'endettement demeure un moyen essentiel de financement du secteur public, de promotion de la diversification des structures de production et de généralisation de la croissance. Cependant, afin de maximiser sa contribution, les ministres ont dit qu'ils comptaient améliorer les capacités et les systèmes de gestion financière de la dette et du secteur public et étudier les moyens d'assurer une gestion plus avisée de l'ensemble des ressources, de réduire le poids de la dette sur le budget en améliorant et en renforçant les systèmes de collecte des recettes publiques et en élargissant et renforçant l'assiette fiscale. Les ministres ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre leurs pays.

Questions systémiques

31. Les ministres ont reconnu qu'il importait de renforcer la cohérence, la gouvernance et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et engagé la communauté internationale à faire en sorte que les pays africains disposent de plus de voix dans la gouvernance des institutions internationales dont les décisions affectent leurs économies.

Changement climatique

32. Le changement climatique offre certes des possibilités mais représente surtout un obstacle pour le développement durable en Afrique. Particulièrement préoccupés par les phénomènes de la désertification et de la déforestation, les ministres ont réaffirmé leur engagement à intégrer effectivement des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans leurs cadres de développement national et régional et à les appliquer efficacement. Ils ont souligné qu'il importait de soutenir les efforts de renforcement des capacités dans leurs pays dans ce domaine, notamment la capacité de tirer parti des mécanismes de financement, en particulier du Mécanisme pour un développement propre et du Fonds pour l'adaptation, et d'exploiter les nouvelles possibilités, dont le système d'échange de droits d'émission de carbone.

33. Les ministres ont invité la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, à apporter son concours à la tenue des consultations visant à préparer la participation efficace de l'Afrique à la mise en œuvre de la feuille de

route de Bali concernant les négociations multilatérales en vue d'un accord sur le régime climatique mondial de l'après 2012.

34. Ils ont accueilli avec satisfaction et avalisé l'initiative que la Commission économique pour l'Afrique a prise de créer le Centre africain pour la politique en matière de climat, qui sera l'organe directeur du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), et exhorté la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les mesures voulues pour assurer efficacement la mise en œuvre de ce programme.

35. Conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement à leur réunion au sommet sur la désertification, les ministres ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son appui au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et son partenariat avec cette institution.

Nécessaire intégration régionale

36. Réaffirmant que l'intégration régionale était importante pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique et qu'ils prendraient des mesures pour accélérer les progrès accomplis par l'intermédiaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives, y compris la rationalisation des communautés économiques régionales, les ministres ont dit qu'ils intensifieraient les efforts pour promouvoir le développement de l'infrastructure régionale et le commerce intra-africain. Ils redoubleront d'efforts pour accélérer la création des institutions régionales supplémentaires requises, afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets et des programmes d'intégration régionale et s'engageront également à promouvoir la convergence macroéconomique au sein des communautés économiques régionales.

Résumé de la Déclaration prononcée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique

37. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, les ministres ont déclaré, que depuis sa création il y a un demi-siècle, la Commission économique pour l'Afrique avait enregistré d'importants résultats dans l'exercice de son mandat, qui consistait à soutenir le développement économique et social de ses États membres, à encourager l'intégration régionale et à promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique.

38. Reconnaissant que la Commission avait toujours répondu effectivement aux demandes de ses États membres dans un environnement régional et mondial en mutation et réaffirmant que le mandat de la Commission économique pour l'Afrique restait pertinent et qu'ils s'engageaient à en appuyer et renforcer la mise en œuvre effective, les ministres ont saisi l'occasion de la commémoration de ce cinquantième anniversaire pour exprimer leur gratitude à tous ceux qui, hommes et femmes, avaient œuvré et continuaient d'œuvrer pour exécuter le mandat de la Commission.

39. Les ministres ont constaté que la Commission économique pour l'Afrique avait établi, en 50 ans, des partenariats étroits avec les pays de la région pour les aider à venir à bout des handicaps structurels, à transformer leurs économies et à s'approprier le programme de développement de la région, qu'elle avait déployé des

efforts qui avaient abouti à l'établissement d'initiatives, d'institutions et de cadres nouveaux et importants en matière d'intégration régionale et qu'elle avait été le fer de lance d'initiatives nouvelles et vitales visant à surmonter les difficultés socioéconomiques du continent. La Commission avait joué un rôle crucial pour ce qui était de formuler et de défendre des positions communes africaines devant des instances mondiales de décision ainsi que de définir de nouvelles approches du partenariat avec la communauté internationale.

40. Gardant à l'esprit la dure réalité qu'il restait un long chemin à faire pour que les populations africaines puissent voir leur niveau de vie relevé et l'Afrique « revendiquer sa place dans le XXI^e siècle », les ministres ont appuyé sans réserve l'optique adoptée par la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire, qui consistait à faire une pause et à se demander si leur trajectoire de développement était sur la bonne voie, tout en réfléchissant au rôle futur du continent dans l'économie mondiale.

41. Les ministres ont réaffirmé que la coopération et l'intégration étaient indispensables pour accélérer le développement de l'Afrique et améliorer le bien-être des générations actuelles et des générations futures et constituaient une des pièces maîtresses de stabilité politique et de paix durable partout sur le continent; ils ont reconnu le rôle important que la Commission économique pour l'Afrique devait continuer de jouer pour aider les États à relever les défis socioéconomiques et promouvoir le programme d'intégration régionale; ils ont renouvelé leur appui à la Commission telle que repositionnée, qui constituait un forum capital pour bien faire face à l'évolution des besoins de ses États membres; ils ont souligné qu'il était nécessaire de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources régionales, afin de répondre aux priorités du continent dans le domaine du développement; ils se sont engagés à soutenir sans réserve la Commission économique pour l'Afrique dans ses efforts de développement général de ses activités pour obtenir des résultats en mettant l'accent sur les deux piliers de son action, à savoir promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux.

Financement du développement

42. Les ministres ont demandé aux pays africains d'accélérer les efforts visant à accroître la mobilisation des ressources intérieures, créer les conditions intérieures propices à l'investissement, réduire la fuite des capitaux et jeter de plus solides bases d'une croissance économique forte et soutenue; ils ont invité les partenaires de développement de l'Afrique à rendre opérationnelle l'initiative Aide pour le commerce et à faire en sorte qu'elle ne serve pas à obtenir des concessions auprès des pays africains dans les négociations commerciales en cours du Cycle de Doha. Ils ont encouragé les donateurs à adopter des critères de sélection plus souples en ce qui concerne l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale afin que les pays n'entrant pas dans la catégorie des pays pauvres très endettés puissent s'attaquer efficacement au problème de leur dette; ils ont exhorté les donateurs à redoubler d'efforts pour tenir les engagements qu'ils avaient pris et les promesses qu'ils avaient faites aux pays africains d'accroître le volume et la qualité de l'aide, comme indiqué dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Paris sur

l'efficacité de l'aide, le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique et la Déclaration du G-8 à son sommet de 2005 à Gleneagles.

43. Les ministres ont demandé que les pays africains prennent une plus grande part aux travaux des organes délibérants et aux processus de prise de décisions des organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque des règlements internationaux; ils ont félicité la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de fournir des travaux de recherche et un appui technique aux pays africains dans le domaine du financement du développement; ils ont invité les États membres et leurs représentants au Siège des Nations Unies à participer activement aux réunions et ateliers préparatoires à la mise en œuvre et à l'examen du Consensus de Monterrey.

Changement climatique et développement en Afrique

44. La Conférence des ministres a accueilli avec satisfaction et approuvé la création du Centre africain pour la politique en matière de climat, dont l'objectif est de conseiller les États membres, et engagé la CEA à prendre les mesures nécessaires pour son fonctionnement immédiat; elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre efficace de Clim-Dev Afrique, par l'intermédiaire des organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux; elle a demandé en outre à la Commission économique pour l'Afrique et à son futur Centre africain pour la politique en matière de climat de fournir l'appui nécessaire au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et de renforcer le partenariat avec le Centre.

Le partenariat scientifique avec l'Afrique : renforcer la recherche-développement et l'innovation au service du développement socioéconomique

45. La Conférence des ministres a félicité le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et la direction de l'Union africaine d'avoir organisé cette grande manifestation opportune qu'a été la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle contribuera considérablement à renforcer la communauté scientifique africaine; elle a invité instamment les gouvernements africains à prendre les mesures nécessaires pour mener des activités en matière d'innovation et de recherche-développement afin de relever les défis du développement, notamment en augmentant les crédits budgétaires alloués aux activités de recherche-développement dans le contexte du renforcement de la productivité du secteur privé; elle a encouragé le secteur privé africain et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à soutenir conjointement les activités en matière d'innovation et de recherche-développement dans le contexte de l'accélération du développement économique et du renforcement de la productivité; elle a invité la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, agissant en collaboration avec le groupe thématique de l'Organisation des Nations Unies chargé de la science et de la technologie, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires internationaux, à créer le groupe thématique africain pour la science et la technologie afin de mieux coordonner la mise en œuvre des conclusions et des recommandations de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique en tant que mécanisme

permettant de soutenir l'application du Plan d'action consolidé de l'Union africaine et du NEPAD sur la science et la technologie, ainsi que des activités en matière de science et technologie prévues dans le Plan d'activités et le Programme de travail et ordre de priorité de la CEA pour l'exercice biennal 2008-2009 et au-delà.

46. Les ministres ont fait appel aux partenaires de développement de l'Afrique pour qu'ils fournissent l'appui nécessaire à l'application des recommandations; ils ont prié le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Président de la Commission de l'Union africaine de prendre les mesures requises pour appliquer les recommandations de ladite Conférence, notamment en facilitant les arrangements de collaboration tripartites entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile bénéficiant du concours des établissements de recherche, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la prochaine réunion.

Projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010- 2011

47. La Conférence des ministres a fait sien le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2010-2011, compte tenu des débats qui ont eu lieu et des observations qui ont été formulées à la réunion.

Réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification

48. La Conférence des ministres a approuvé les conclusions et recommandations de l'évaluation externe, en particulier celles portant sur la nécessité urgente de procéder à un repositionnement de l'Institut; elle a réaffirmé que le mandat et la mission de l'Institut africain de développement économique et de planification restaient pertinents, mais souligné que l'Institut devrait renforcer sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les autres organismes de formation nationaux, régionaux et internationaux; elle a réaffirmé qu'il importait d'adopter une approche globale et coordonnée des programmes de recherche et de formation en Afrique, dans le cadre d'une gestion cohérente et effective axée sur les résultats et d'une répartition des tâches entre les principales organisations régionales et les autres instituts de formation et de recherche du continent; elle a donné au Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, mandat de prendre toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Institut, en prenant en charge directement la gestion de l'Institut, la revitalisation de ses organes délibérants, en particulier le Conseil d'administration et le Comité scientifique, le remaniement de ses statuts et l'élaboration d'un projet de budget-programme pour une période de transition de 12 mois.

49. Les ministres ont exhorté les États membres à s'engager de façon plus résolue dans le processus de repositionnement de l'Institut, en particulier en apportant un appui significatif en termes de participation aux activités de l'Institut et de contribution financière à son budget; ils ont demandé au Secrétaire exécutif de la CEA, en concertation avec le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil d'administration, de faire des propositions pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut et de lui faire rapport sur la conduite du processus à la prochaine session de la Conférence.

Charte africaine de la statistique

50. La Conférence des ministres a accueilli avec satisfaction et approuvé dans leur principe les objectifs, buts et principes professionnels énoncés dans le projet de charte; elle a demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les membres du système africain de statistique, de consulter plus avant les experts juridiques au sujet du projet de charte, de présenter le projet de charte révisé au Conseil exécutif de l'Union africaine en application de la décision du Conseil portant la cote EXCL/DEC 330 (X) et de prendre toutes les mesures nécessaires, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et tous les membres du système africain de statistique, en vue de finaliser les études relatives aux mécanismes de mise en œuvre de la Charte et de créer un fonds pour le développement de la statistique en Afrique.

Objectifs du Millénaire pour le développement

51. La Conférence des ministres a pris note de la décision de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir l'échange entre collègues et de renforcer la contribution de la coopération internationale aux efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par l'institution de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et du Forum de la coopération pour le développement, et exhorté les États membres à participer activement aux travaux de ces instances; elle a pris note également de la résolution du Sommet d'Accra qui demandait à la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de faire rapport chaque année à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur les progrès accomplis dans la région pour atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement; elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine d'utiliser, autant que faire se pouvait, des données nationales dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, demandé aux États membres de mettre, dans les meilleurs délais, leurs données nationales à la disposition du Centre africain pour la statistique, de l'Unité de statistique de l'Union africaine et du Département de la statistique de la Banque africaine de développement.

52. Les ministres ont demandé aux partenaires de développement de l'Afrique de tenir les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide publique au développement accordée à l'Afrique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; ils ont demandé également aux pays africains de tenir leurs propres engagements consistant à accroître les allocations budgétaires destinées aux secteurs essentiels pour la réalisation des objectifs du Millénaire, en particulier en allouant 10 % du budget à l'agriculture comme convenu dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et 15 % du budget à la santé comme convenu dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes; ils ont pris note de la présentation sur la démarginalisation des pauvres par le droit et attendent avec intérêt qu'elle soit achevée et soumise à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine; ils ont pris note avec satisfaction des efforts que déploie la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, pour promouvoir l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience sur les objectifs du Millénaire, grâce au Groupe de réflexion sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le

développement; ils ont félicité la Commission économique pour l'Afrique d'avoir élaboré la Cartographie des objectifs du Millénaire pour le développement et exhorté les États membres à l'utiliser pour l'établissement de leurs rapports et leurs activités de planification.

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique

53. La Conférence des ministres a prié la Commission de l'Union africaine de continuer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales, de poursuivre la mise en œuvre du programme d'intégration régionale; elle a invité les États membres africains à redoubler d'efforts dans les domaines essentiels pour l'intégration, tels que le développement des infrastructures, et prié les banques sous-régionales de développement existantes de jouer un rôle majeur dans le financement des projets infrastructurels; elle a invité également la Commission de l'Union africaine à accélérer la création des institutions financières panafricaines, en particulier la Banque africaine d'investissement, afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets et programmes d'intégration régionale; elle s'est félicitée de la proposition du secrétariat de créer un observatoire de l'intégration régionale en Afrique qui servirait de plate-forme d'échange des connaissances et des pratiques exemplaires en matière d'intégration régionale; elle s'est félicitée également que la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine aient publié conjointement le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* et invité les États membres et les communautés économiques régionales à s'approprier ce rapport en fournissant les données et autres informations nécessaires à sa publication.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

54. À sa soixante-quatrième session, tenue à Bangkok du 24 au 30 avril 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté neuf résolutions et deux décisions, qui sont portées ci-après à l'attention du Conseil.

Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles

55. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a engagé les pays de la région et les organisations internationales et régionales à appliquer la Déclaration de Delhi sur la réduction des risques de catastrophe en Asie, adoptée à la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi les 7 et 8 novembre 2007; encouragé les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à accueillir la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tous les deux ans par rotation entre eux. Elle a prié la Secrétaire exécutive de renforcer le rôle et les capacités de la CESAP en matière de prévention des risques de catastrophe et de prendre des mesures efficaces pour faciliter, en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région face

aux catastrophes⁶, et les recommandations des première et deuxième conférences ministérielles asiatiques sur la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre du programme d'action de la CESAP; de collaborer étroitement avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en particulier avec son bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans la région, y compris l'organisation tous les deux ans de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et du Dispositif régional sur la réduction des risques de catastrophe; et de faire rapport à la Commission à sa soixante-cinquième session sur l'application de la résolution.

Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique

56. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a demandé à tous les membres et membres associés, selon qu'il convenait, de coopérer positivement au développement des différentes technologies de l'énergie renouvelable par la mise en commun de l'expérience acquise au niveau des orientations et des technologies et d'encourager les initiatives régionales, sous-régionales et intrarégionales dans les domaines du renforcement des capacités, des projets de démonstration pour les énergies renouvelables et des partenariats public-privé et d'y participer activement pour promouvoir les technologies des énergies renouvelables en améliorant leur fiabilité par des perfectionnements techniques et en mettant leur prix à la portée des usagers en les rendant commercialement viables. Elle a prié la Secrétaire exécutive d'assurer la coordination avec les institutions multilatérales de financement afin de renforcer les flux financiers et technologiques à l'appui du développement et du déploiement des technologies des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement; de faciliter les synergies avec les groupements régionaux comme l'Organisation de coopération économique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Dialogue sur la coopération en Asie, la Communauté économique eurasienne, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir positivement le développement des technologies des énergies renouvelables en créant des liens avec les initiatives régionales de la Commission; d'établir un mécanisme de coopération institutionnelle, avec la participation active du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et des institutions de recherche spécialisées de la région; d'accroître la participation aux partenariats public-privé et aux initiatives conçues pour répandre l'usage des technologies renouvelables par l'adoption d'orientations et de mesures pratiques novatrices comme le Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, le Réseau de la politique de l'énergie renouvelable pour le XXI^e siècle, le Partenariat Asie-Pacifique pour le développement propre et le climat, le Forum international des biocarburants et le Partenariat mondial des bioénergies; et de soumettre à la Commission à sa soixante-septième session un rapport sur les progrès faits dans l'application de la résolution.

⁶ A/CONF.206/6, chap.I, résolution 2.

Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique

57. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a engagé les membres et membres associés à songer, selon qu'il convenait, à accorder la priorité dans les programmes nationaux de développement au développement des infrastructures, à promouvoir le rôle des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures aux niveaux régional, sous-régional, national et sous-national; à examiner et évaluer leurs cadres directifs concernant le partenariat public-privé, sectoriels et autres et leurs plans d'action pour le développement des infrastructures; et à s'engager activement dans les initiatives de coopération régionales. Elle a demandé aux organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, aux institutions financières internationales et autres organisations, aux donateurs bilatéraux et aux bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU, de fournir une assistance technique accrue, d'appuyer les processus nationaux et régionaux de renforcement des capacités et de faciliter l'échange de données d'expérience concernant les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures; et prié la Secrétaire exécutive, agissant en étroite collaboration avec les pays donateurs et les partenaires dans le cadre du processus de développement, d'aider les membres et membres associés à relever les défis inhérents au développement des infrastructures par la coopération régionale et interrégionale à la mise en place de partenariats public-privé, l'organisation de réunions de haut niveau et l'établissement de réseaux régionaux pour promouvoir l'échange de données d'expérience et d'informations et la fourniture de programmes de renforcement des capacités et d'un appui technique et de faire rapport à la Commission, à sa soixante-neuvième session, sur l'exécution de la résolution.

Création du Forum des ministres asiatiques des transports

58. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé d'établir le Forum des ministres asiatiques des transports, en tant que mécanisme régional faisant partie de l'appareil de conférence de la Commission et prié la Secrétaire exécutive de convoquer en 2009 la première session du Forum des ministres asiatiques des transports puis régulièrement par la suite, la première session se prononçant sur la fréquence des sessions du Forum; de coordonner la convocation du Forum avec le Comité des transports; de s'assurer que soit soumis au Forum un ordre du jour axé sur les politiques régionales, portant sur l'infrastructure des transports, la politique de transit, la facilitation, la logistique, les liaisons de transport interrégional et international, le financement et les questions de sécurité, ainsi que leur viabilité économique, environnementale et sociale; d'encourager les membres et membres associés à accueillir les sessions du Forum; et de rendre compte à la Commission à sa soixante-sixième session de l'application de la résolution.

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

59. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est félicitée des efforts des pays de la région, particulièrement des pays en développement, qui ont bien progressé vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en s'inquiétant du fait que de nombreux pays de la

région rencontrent toujours de sérieux problèmes, et encouragé les pays de la région à redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en exprimant sa satisfaction au sujet du partenariat régional actuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a prié la Secrétaire exécutive, dans le cadre de son mandat et en étroite coordination avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales, de continuer notamment à consolider les partenariats régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement; à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire et de leurs cibles dans la région de la CESAP et à soumettre une évaluation des progrès accomplis pour examen par le Conseil économique et social, spécialement au titre de l'examen ministériel annuel; à aider les pays de la région à réaliser les objectifs du Millénaire, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États insulaires en développement du Pacifique; et de faire rapport à la Commission, à sa vingt-sixième session, sur l'application de la résolution.

Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

60. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a reconnu que diverses modalités pouvaient être adoptées pour assurer des flux de ressources pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme envisagé dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement; demandé instamment aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'employer concrètement à atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et 0,15 à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés, et encouragé les pays en développement à continuer de progresser vers une utilisation toujours plus efficace de l'aide publique au développement afin de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles en matière de développement. Elle a prié la Secrétaire exécutive d'examiner la possibilité de mettre en place un centre de ressources régional pour les objectifs du Millénaire pour le développement; de contribuer à l'éventuel examen des mécanismes dont disposait le Conseil économique et social et de prendre si nécessaire les mesures de nature à assurer un examen et une mise en œuvre efficaces des résultats des sommets et des grandes conférences organisés par les Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines connexes; et de lui faire rapport, à sa 26^e session, sur l'application de la résolution.

Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique

61. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a demandé à tous les membres et membres associés de définir et d'appliquer des mesures pour les handicapés en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits, conformes aux recommandations inscrites dans le Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq; d'incorporer la perspective des personnes handicapées dans les initiatives pour le développement, notamment dans les mesures

prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; d'examiner régulièrement l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en prévision de la réunion intergouvernementale de haut niveau qui doit avoir lieu en 2012. Elle a prié la Secrétaire exécutive d'aider les membres et membres associés à renforcer leur capacité d'appliquer le Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq pour veiller à ce qu'ils incorporent dans leurs politiques et leurs programmes une perception du handicap fondée sur le respect des droits; d'améliorer l'accessibilité des locaux et des services de la CESAP pour les personnes handicapées; de continuer à renforcer le partenariat entre la CESAP et le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés; de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012); et de faire rapport à la Commission à sa soixante-sixième session, ainsi qu'au comité compétent, sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

62. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié la Secrétaire exécutive d'aider les membres et membres associés à se doter de capacités pour la prise en compte des facteurs démographiques dans la planification du développement; d'effectuer des analyses et de réunir et de diffuser des informations démographiques pertinentes afin de cerner les principales tendances démographiques et les problèmes émergents sur ce plan dans la région de l'Asie et du Pacifique; d'organiser, en 2008, une réunion d'experts pour examiner l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté⁷, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique; et de soumettre un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-cinquième session et un rapport final à sa soixante-huitième session.

Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

63. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a invité la République islamique d'Iran à examiner les détails opérationnels de la proposition, à préciser les implications éventuelles de telles modifications concernant la portée, les fonctions et les produits et services à valeur ajoutée devant être offerts, ainsi que le calendrier de l'introduction de ces activités, et de les communiquer à la Commission à sa soixante-cinquième session. Elle a prié la Secrétaire exécutive d'apporter au besoin une assistance technique à la République islamique d'Iran pour l'examen des détails opérationnels de la proposition.

Date, lieu et thème de la soixante-cinquième session de la Commission

64. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que sa soixante-cinquième session se tiendrait à Bangkok en avril et mai 2009, compte

⁷ «Fifth Asian and Pacific Population Conference: Report and Plan of Action on Population and Poverty» (Asian Population Studies Series, No. 159 (ST/ESCAP/2264) (New York, 2003).

tenu de la célébration de deux fêtes nationales en Thaïlande dans les deux premières semaines d'avril et de plusieurs autres fêtes nationales dans les pays de la région à la fin d'avril et dans les 10 premiers jours de mai. Elle a décidé aussi que le thème de sa soixante-cinquième session serait le suivant : « Agriculture durable et sécurité alimentaire ».

Report de l'examen du projet de résolution sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide de technologies de l'information, de la communication et de l'espace

65. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de reporter à sa soixante-cinquième session l'examen du projet de résolution parrainé par la République islamique d'Iran, intitulé « Établissement du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace »⁸.

C. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

66. À sa vingt-cinquième session, tenue à Sanaa, du 26 au 29 mai 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a adopté plusieurs résolutions, qui sont portées ci-après à l'attention du Conseil.

Faire face aux questions relatives aux changements climatiques dans la région arabe

67. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a prié le secrétariat de procéder à évaluer les effets des changements climatiques sur les conditions de développement économique et social dans la région, en mettant l'accent sur l'eau douce; elle a engagé les États membres à soutenir cette évaluation en fournissant les moyens et les renseignements requis; elle l'a prié de prendre les mesures nécessaires pour mieux sensibiliser aux changements climatiques, s'agissant notamment de s'y adapter et d'en atténuer les effets, d'engager avec les États membres un dialogue relatif aux recommandations ayant trait à ce sujet et de procéder, en collaboration avec la Ligue des États arabes, le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Asie occidentale et d'autres organisations régionales concernées, à élaborer un plan d'action cadre arabe sur les changements climatiques; elle a prié la Secrétaire exécutive de faciliter la réalisation de ces activités dans le cadre du budget ordinaire et de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les conclusions et recommandations qui découleront de cette évaluation et de toute autre action qui sera prise à cette fin.

Atténuation des incidences des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

68. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a accueilli favorablement la mise en place d'un nouveau sous-programme concernant l'atténuation de l'impact des conflits sur le développement et engagé les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles pour relever les défis que

⁸ E/ESCAP/64/L.10.

posent les conflits et l'occupation et à aider les pays touchés par un conflit ou l'occupation à faire face aux défis socioéconomiques et politiques. Elle a prié le secrétariat de redoubler d'efforts pour sensibiliser les parties concernées aux effets néfastes des conflits et de l'instabilité sur le développement, de faire fond sur les initiatives réussies qu'elle a prises dans les pays touchés par un conflit en mettant en place et en échangeant des pratiques optimales et en les adaptant de façon qu'elles soient utilisées dans d'autres pays membres, de contribuer à renforcer les capacités des agents gouvernementaux, notamment dans les domaines de l'encadrement et de la planification stratégique, de poursuivre les efforts visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires en vue de financer les activités de renforcement des capacités et d'autres activités et d'établir des partenariats avec les organisations locales, régionales et internationales concernées. Elle a engagé les États membres et les donateurs à appuyer l'action qu'elle mène pour atténuer les répercussions économiques et sociales des conflits, de l'occupation et de l'instabilité et prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Adhésion aux normes internationales pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

69. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a engagé les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour produire des statistiques officielles fiables pouvant être utilisées dans des comparaisons internationales, en appliquant les classifications, normes et concepts internationaux et en renforçant les capacités des bureaux de statistique; à adopter et appliquer les Principes fondamentaux de la statistique officielle; à poursuivre les efforts visant à développer les stratégies nationales de statistique conformément aux orientations adoptées par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS 21); à gérer les bureaux statistiques nationaux de façon à leur permettre de diffuser des données en temps voulu tout en adhérant aux conditions du Système général de diffusion de données du Fond monétaire international; à améliorer la position institutionnelle des bureaux de statistique nationaux et à renforcer leurs structures dans le cadre législatif et organisationnel conformément au Guide d'organisation statistique publié en 2004 par l'Organisation des Nations Unies.

70. La Commission a prié le secrétariat d'organiser des ateliers de formation aux classifications, aux normes et aux concepts internationaux; d'aider les États membres à adopter et à appliquer les Principes fondamentaux de la statistique officielle et à élaborer et exécuter les stratégies nationales pour le développement des statistiques; d'encourager les États membres à participer et à adhérer au Système général de diffusion des données et à la Norme spéciale de diffusion des données publiés par le Fond monétaire international. Elle a prié la Secrétaire exécutive de veiller à l'application des recommandations énoncées ci-dessus et de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Création du centre régional de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

71. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour choisir le pays qui accueillera le

centre; d'assurer la coordination avec les pays membres en vue de la création d'un conseil des gouverneurs; de prendre les mesures nécessaires pour établir le règlement du centre afin qu'il soit approuvé par le conseil des gouverneurs; de créer un groupe de travail multidisciplinaire, financé par des ressources extrabudgétaires, chargé d'offrir l'assistance technique nécessaire au fonctionnement et à l'évaluation des opérations du centre. Elle a prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Les politiques sociales intégrées

72. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a engagé les États membres à établir un dialogue au niveau national afin d'adopter des politiques sociales intégrées et les a appelés à adopter une méthode fondée sur la participation en favorisant le partenariat entre les institutions gouvernementales, le secteur privé et les organisations de la société civile en vue d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer des politiques sociales intégrées. Elle les a engagés à adopter des politiques sociales intégrées et à les institutionnaliser, et à s'employer à harmoniser et à concilier les priorités économiques et les résultats sociaux. Elle les a engagés également à élaborer des politiques nationales pour la jeunesse faisant partie intégrante des politiques sociales intégrées ainsi que des programmes et plans nationaux pour le développement.

73. La Commission a prié le secrétariat de tirer profit de l'expérience du Bahreïn, de l'Égypte, du Soudan et du Yémen dans le domaine des politiques sociales intégrées et d'intensifier ses efforts en vue de promouvoir ce programme et de renforcer les capacités qu'ont les États membres à formuler et adopter des politiques sociales intégrées en s'employant à améliorer et à promouvoir le programme des politiques sociales auprès des décideurs des pays membres et en les aidant à mettre en œuvre les plans d'action et les recommandations adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Elle a prié le Comité de développement social d'assurer le suivi des progrès accomplis dans l'application de la résolution et de faciliter l'échange d'informations et de connaissances entre les États membres et prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Statistiques ventilées par sexe pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes

74. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a engagé les États membres à adopter l'ensemble d'indicateurs énoncés dans le cadre arabe pour les indicateurs relatifs aux questions sexospécifiques, en tant qu'ensemble d'indicateurs unifiés, et à fournir des statistiques pouvant être utilisées pour contrôler et évaluer les politiques et plans d'action stratégiques relatifs à l'égalité des sexes. Elle les a engagés également à créer un mécanisme en vue de rassembler, de diffuser et d'analyser des indicateurs sexospécifiques et à fournir des données ventilées par sexe, zone rurale ou zone urbaine et âge qui seront prises en considération dans la formulation des politiques et programmes relatifs à l'égalité des sexes. Elle les a invités à élaborer des programmes de formation visant à intégrer les questions et les statistiques ventilées par sexe dans les systèmes

statistiques afin de sensibiliser les producteurs et les utilisateurs des données aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme.

75. La Commission a prié le secrétariat de fournir un appui technique aux États membres en offrant des services consultatifs et en organisant des ateliers et de les aider à intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques nationales pour le développement des statistiques et les plans d'action des systèmes statistiques nationaux. Elle l'a prié également de procéder avec les États membres à établir une base de données classées par sexe qui aiderait à évaluer les questions d'égalité des sexes dans tous les secteurs et lui a demandé d'intégrer les statistiques ventilées par sexe dans ses programmes, selon qu'il conviendrait. Elle a prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

Renforcement des capacités statistiques pour l'élaboration des politiques fondées sur la connaissance des faits

76. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a approuvé la recommandation du Comité de statistique de la CESAO relative à la mise en place d'une évaluation périodique des besoins des bureaux statistiques nationaux en matière du renforcement des capacités statistiques afin de mesurer les progrès réalisés à cet égard; elle a encouragé les États membres à produire des statistiques pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les indicateurs concernant la pauvreté, l'éducation et la santé, en s'appuyant sur des enquêtes et d'autres sources, à adopter l'ensemble des indicateurs de base des technologies de l'information et des communications du Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement et à fournir les données relatives à ces indicateurs pour les utiliser dans l'élaboration, l'évaluation, et la révision des politiques et plans d'action stratégiques dans les domaines prioritaires pour le développement de la société de l'information dans la région.

77. La Commission a souligné qu'il fallait préserver l'autonomie des bureaux statistiques nationaux en vue de produire des données objectives et engagé les États membres à échanger des données d'expérience et des informations concernant les meilleures pratiques. Elle a noté avec appréciation le soutien fourni par Oman au groupe de travail sur le Recensement de la population et du logement et les activités que ce pays a entrepris dans le cadre du Programme de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Elle a appelé les États membres à accélérer la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993. Elle a prié le secrétariat d'aider les États membres à renforcer leurs capacités pour harmoniser les concepts et définitions, préparer les enquêtes des Nations Unies et améliorer les registres administratifs au niveau national, par le biais d'ateliers et de services techniques; d'établir des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans le développement des activités statistiques nationales et de les présenter au Comité de statistique de la CESAO; de faciliter, à travers son site Web et les services consultatifs, la mise en commun des données d'expérience et des connaissances entre les États membres; d'intensifier les efforts qu'il mène en vue de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires à la réalisation des diverses activités, y compris celles du Groupe de travail chargé du recensement de la population et du logement dans le cadre de l'exécution du Programme de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

Création d'un centre pour la langue arabe à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

78. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, ayant pris note du document du projet, présenté aux réunions des hauts responsables à sa vingt-cinquième session, concernant l'établissement d'un centre pour la langue arabe à la CESAO ayant pour objectif la coordination de la terminologie arabe, l'organisation d'ateliers de formation et le renforcement des liens de coopération avec les écoles de traduction et universités dans la région, conformément au plan détaillé contenu dans le document de projet, en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a encouragé à poursuivre la coopération avec les points de liaison désignés par les États membres à cette fin et prié la Secrétaire exécutive d'étudier les moyens de financer le projet à l'aide de ressources extrabudgétaires et de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

Appui aux efforts du Yémen relatifs au développement

79. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a salué les efforts déployés par le Yémen pour atténuer la pauvreté et satisfaire aux besoins économiques et sociaux en collaboration étroite avec la société civile et les divers secteurs sociaux, professionnels, universitaires et politiques et recommandé d'accroître l'appui qu'elle apporte, sous toutes ses formes, aux efforts et activités relatifs au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que mène ce pays.

Appel à une action régionale pour accélérer l'application du Consensus de Monterrey en Asie occidentale

80. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a adopté le projet de déclaration issu de la réunion consultative préparatoire à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, tenue à Doha les 29 et 30 avril 2008. Elle a affirmé qu'il fallait renforcer la participation des pays en développement, y compris les pays membres de la CESAO, à la gestion du système financier, monétaire et commercial international. Elle a appelé les États membres à continuer leurs efforts visant à réaliser l'intégration régionale, y compris à accroître le commerce et l'investissement interrégionaux, à soutenir les petites et moyennes entreprises et à fournir les ressources financières nécessaires à la création d'emplois pour les jeunes. Elle les a appelés également à poursuivre leurs efforts de lutte contre la corruption financière et administrative afin d'attirer les investissements et de profiter des ressources locales disponibles et leur a demandé d'intensifier leurs efforts pour augmenter leur part des investissements étrangers directs.

81. La Commission a prié les pays donateurs développés de respecter leurs engagements et d'accroître l'aide publique au développement pour soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sans lier cette aide à des conditions de nature à restreindre la capacité des pays bénéficiaires. Elle a affirmé qu'il importait que les États membres contribuent au plus haut niveau possible à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Elle a prié le secrétariat de renforcer la coopération avec les organisations régionales et internationales en ce qui concerne les principales questions liées au

Consensus de Monterrey ainsi qu'avec les commissions régionales pour soutenir la position des pays en développement s'agissant de la mise en place de règles internationales. Elle l'a prié également de donner suite aux conclusions de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, aider les États membres à étudier et analyser les questions nouvelles et de soutenir les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités institutionnelles. Elle a prié la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa vingt-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Fréquence des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires

82. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a décidé de reporter l'examen des recommandations du Comité de l'énergie, du Comité de développement social, du Comité de statistique et du Comité sur la libération du commerce extérieur et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESAO. Elle a demandé au secrétariat de mener une évaluation approfondie de la structure intergouvernementale de la CESAO, fondée sur les priorités du programme telles qu'elles sont définies par les États membres et sur les réformes qui se déroulent aux Nations Unies, et de soutenir, surveiller et évaluer le travail du Comité technique. Elle s'est dite satisfaite de la mise en commun des leçons tirées de l'évaluation des sessions qu'elle et ses organes subsidiaires ont tenues entre 2004 et 2007.

83. La Commission a invité les États membres à reconsidérer les moyens intérieurs par lesquels les documents des sessions de la CESAO sont distribués, à demander les vues des ministres et organes gouvernementaux sur les possibilités d'amélioration et à informer le secrétariat des résultats obtenus. Elle a prié le secrétariat d'améliorer le site Web de la CESAO et d'en actualiser le contenu afin de faciliter l'accès aux archives des documents des sessions intergouvernementales, notamment aux rapports, et de collaborer avec les points de liaison dans les pays membres tels qu'ils sont désignés par ces derniers. Elle a décidé de passer en revue les résultats de l'évaluation à sa vingt-sixième session.